

MARCHE DE NOEL DE CHAMELET

Samedi 28 Novembre 2026

INFORMATIONS

Organisé par l'association **Les Z'enfants d'Abord (Sou des écoles)**
19 Montée des Places – 69620 Chamelet | leszenfantsdabordchamelet@gmail.com | 06 32 38 60 24

Lieu et horaires

Le Marché de Noël de Chamelet a lieu en intérieur et extérieur, à la salle des fêtes (derrière la gare ferroviaire), l'ouverture au public se fait de 09h à 18h.

Accueil et installation

L'accueil des exposants se fait entre 07h et 09h. Un café/thé vous est offert à l'accueil.

Stationnement

Deux espaces de stationnement sont prévus. Le premier devant la salle est réservé au public. Les véhicules pourront s'arrêter le temps de l'installation, puis devront quitter le parking avant 8h45. Ils stationneront sur un parking situé derrière la salle.

Participation financière : 7€ pour une table en intérieur (taille 120*80cm)
5€ table en extérieur (+ option 2€ pour un barnum)

les chaises sont fournies gratuitement qu'importe l'emplacement

Restauration : Un stand buvette-restauration sera à disposition au long de cette journée.

Options pour l'inscription :

Par courrier :

Les Z'enfants d'Abord
Ecole riche de Prony
19 montée des places
69620 Chamelet

Par email :

leszenfantsdabordchamelet@gmail.com

En ligne sur HelloAsso :

<https://www.helloasso.com/associations/les-z-enfants-d-abord/evenements/marche-de-noel-sou-des-ecoles-de-chamelet-28-11-2026>

Une fiche renseignée de manière incomplète ou expédiée sans les pièces demandées, sera refusée.

En aucun cas l'Association ne pourra être tenue responsable en cas de vols ou de dégradations qui surviendraient durant la vente à l'intérieur ou l'extérieur (parking) de l'espace du marché.

Toute réservation non décommandée 72h à l'avance ne sera pas remboursée.

La participation au Marché de Noël implique l'acceptation du règlement intérieur.

Date & Signature

FICHE INSCRIPTION

Nom* :

Prénom* :

Activité* :

Société* :

Adresse* :

.....

.....

Tél n°1* :

Tél n°2 :

E-mail* :

Instagram :

Facebook :

Autre :

Règlement (si autre que sur le site Helloasso)

☐ Par chèque à l'ordre de « Les Z'Enfants D'Abord »

IMPORTANT : je joins obligatoirement à cette fiche d'inscription les pièces suivantes :

- Pièce d'identité
- La fiche "RÈGLEMENT INTÉRIEUR" signée et datée
- Le chèque

Services souhaités :

- Nombre de table(s) en intérieur :
- Nombre de table(s) en extérieur :
- Nombre de barnum :
- Besoin d'une prise électrique : ☐ Oui ☐ Non

☐ Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et je m'engage à les respecter.

Date et signature

REGLEMENT INTERIEUR

1. Date et lieu de l'événement

Date : Samedi 28 Novembre 2026

Lieu : Salle des Fêtes Roger Chavanet, 75 Allée des Activités, 69620 Chamelet

2. Types d'exposants acceptés

L'inscription en tant qu'exposant est ouverte aux catégories suivantes :

- **Particuliers** – vendant exclusivement des créations individuelles en rapport l'esprit du marché.
- **Commerçants professionnels** – admis sous réserve de disposer de tous les documents légaux requis pour exercer leur activité (extrait Kbis ou équivalent, numéro SIRET). Ils s'engagent à respecter l'ensemble du présent règlement.
- **Associations** – admises sur présentation d'un justificatif de leur statut associatif (numéro RNA ou récépissé de déclaration en préfecture). Elles s'engagent à respecter l'ensemble du présent règlement.

3. Modalités d'inscription

Inscription en ligne (prioritaire)

L'inscription peut se faire en ligne via le lien HelloAsso dédié (disponible sur demande ou via nos réseaux sociaux). Une confirmation vous sera adressée par email dès validation du paiement.

Pour toute question, contactez l'organisateur par email : leszenfantsdabordchamelet@gmail.com

Ces formalités constituent un préalable indispensable. **Tout dossier incomplet entraîne le rejet de la réservation ; le chèque sera détruit sans être encaissé.**

4. Tarification des emplacements

- **Intérieur** : 7€ pour une table de 120 × 80 cm fournie par l'organisateur.
- **Extérieur** : 5€ par table (espace linéaire). Option barnum disponible pour 2€ supplémentaires.

Emplacements dédiés : chaque emplacement est numéroté et attribué. Le jour de l'installation, l'exposant est tenu de respecter strictement son espace, sans empiéter sur les emplacements voisins ni sur les voies de circulation.

Modification d'emplacement : l'organisateur se réserve le droit de modifier les attributions d'emplacements afin d'optimiser l'occupation de l'espace et d'éviter les espaces vides. Aucun accord entre exposants ne sera accepté ; seul l'organisateur est habilité à effectuer des changements.

6. Stationnement et accès au site

Véhicules sur l'emplacement de vente : les véhicules ne peuvent en aucun cas stationner sur l'espace de vente. Ils devront libérer l'espace d'exposition au plus tard à 8h45.

Parking exposants : un espace de stationnement limité est disponible. Les véhicules devront être garés au fond du parking. Pour toute question relative au stationnement, rapprochez-vous de l'organisateur.

Accès pompiers : un accès pompiers est délimité sur le site. Il est strictement interdit de l'encombrer ou de l'obstruer en toute circonstance.

7. Produits autorisés

Le Marché de Noël est destiné à la vente de produits artisanaux, créations originales et articles liés aux fêtes de fin d'année. Les exposants s'engagent à proposer des articles de qualité en cohérence avec l'esprit de l'événement.

Les objets exposés demeurent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou détériorations, ni en cas d'accident corporel.

8. Restauration et débit de boissons

Date et signature

Un stand buvette et restauration rapide sera tenu exclusivement par l'association organisatrice tout au long de la journée.

9. Nuisances sonores

Toute diffusion sonore est strictement interdite sur les emplacements des exposants.

10. Propreté des emplacements

Tout exposant est responsable de l'état de son emplacement et de sa remise en état en fin de journée. Il est tenu de restituer l'emplacement libre de tout déchet.

11. Exclusion de la manifestation

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accès au site ou d'exclure un exposant en cas de :

- Comportement inapproprié ou dangereux pour autrui
- Nuisances causées aux autres exposants ou aux visiteurs
- Non-respect du présent règlement

Un exposant exclu ne pourra prétendre à aucun remboursement. L'organisateur pourra refuser son inscription aux futures manifestations.

12. Données personnelles

Les données collectées lors de l'inscription (nom, prénom, adresse, email, téléphone, pièce d'identité) sont traitées dans le cadre de l'événement pour communiquer avec l'exposant.

L'organisateur s'engage à conserver ces données de façon sécurisée pour une durée maximale d'un an, après quoi elles seront détruites. En l'absence d'autorisation explicite, ces données ne pourront être transmises à un tiers.

13. Annulation et remboursement

À l'initiative de l'organisateur

L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral. Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. En cas de report, l'exposant pourra exiger le remboursement s'il ne souhaite pas participer à la nouvelle date.

À l'initiative de l'exposant

Toute réservation non décommandée au moins 72 heures à l'avance ne fera l'objet d'aucun remboursement.

14. Réclamations et litiges

En cas de réclamation, l'exposant peut contacter l'organisateur par courrier ou email :

leszenfantsdabordchamelet@gmail.com

19 Montée des Places, 69620 Chamelet.

En cas de litige persistant, une médiation à l'amiable doit être envisagée avant tout recours judiciaire.

Date et signature